

Histoire de Jean-Christophe qui tenait boutique à Lons-le-Saulnier

Pour ce qui est de l'histoire, je dirais que je suis quelqu'un de plutôt "père tranquille" mais avec de solides convictions. Sans déboires jusqu'à aujourd'hui (casier vierge et sans problèmes), j'ai toujours su m'organiser au sujet de mon usage de stupéfiants (ou produits psychotropes), exhaustivement tabac et cannabis.

Usage motivé par mon impossibilité de me passer d'antalgiques et autres anti-inflammatoires destinés à apaiser les douleurs causées par une rigidité musculaire et de la calcification tendineuse (solidification des tendons), soucis récurrents chez moi depuis l'âge de seize ans.

Le traitement habituellement prescrit par mon médecin de famille comporte fréquemment des médicaments qui n'ont pour but que d'amoindrir les effets secondaires parfois plus importants que le soulagement procuré.

S'en suivent des troubles de la digestion, qui occasionnent des troubles du sommeil pour déboucher sur des troubles de l'humeur influent négativement sur la vie de famille qui sans ces troubles cumulés coule des jours heureux (autant que faire ce peut dans ce climat politique et social) comme peuvent en témoigner ma compagne et nos deux fils (2 et 5 ans).

Soucieux de privilégier la réduction des risques (sanitaires, judiciaires et pécuniaires) mon choix d'user d'un toxique qui me procure les effets thérapeutiques escomptés sans les m'exposer aux désagréments (diarrhées, irritabilité etc...) n' était plus aussi simple à mettre en œuvre au vu de la loi Française et de son interprétation, ce qui m'a naturellement amené à titre privé, à me tourner vers la culture en intérieur que je pratique avec assiduité depuis 6 ans. (après des années de guérilla verte et sauvage)

Déontologiquement attiré par le concept chanvre global je suis devenu adhérent au Jardin d'éden et tenté par l'aventure et ses possibilités, je suis passé à l'acte et ouvrait la boutique trois ans plus tard.

Après avoir fait le tour de tous les franchiseurs et assimilés, mon choix, comme une évidence, s'est porté sur la formule actuelle de Mille et un jardins, qui va bientôt fêter ses trois ans.

Ce qui m'amène à être condamné pour "apologie du cannabis" dans une procédure qui a débuté par une affaire de mineure en fugue, retrouvée chez un jeune homme qui par ailleurs cultivait pour son usage personnel.

Plusieurs personnes ont été entendues dans cette affaire dont la lieutenant de police, l'association y est citée sans que les témoignages n'engagent ma responsabilité ou celle de l'asso.

CAMPAGNE « LE CANNABIS C'EST TROP MORTEL »

Vient ensuite le témoignage d'un jeune couple, impliqués dans une affaire de vol et qui indique essayer de longue date mais en vain de cultiver, mais que depuis qu'ils sont adhérents de 1001jardins, ils sont enfin autonomes.

aucunes de ces auditions ne viens de "l'affaire 1001 jardins" et ce qui a servi à la proc sort de ces dossiers.